

gentleman, to escape the odium of his blunders, thrown the whole blame on the Secretary of State, and if there had been treason committed by the Secretary of State, it ought to be proved and punished; but it had not been proved, whereas he (the Secretary of State) had proved the blundering of the Lieutenant Governor with regard to the payment of money. He (Mr. Harrison) thought the difficulties did not arise therefrom, and if the payment had been effected, the hon. gentlemen opposite would have condemned them even louder than they did now for the non-payment. The effect of non-payment, he thought, was good. If that money had been paid, the Hudson's Bay Company would not have any interest in putting down the rebellion. He was glad to hear that the Dominion Government had not undertaken the suppression of that rebellion alone. The British Government, he believed, should have undertaken the whole duty of putting it down with British troops. A large number of people there had a prejudice against Canadians, and he considered it injudicious sending volunteers to the Territory; and he confessed he had misgivings on the subject. He spoke as if he was a resident in the Territory himself. People there would hardly look upon Canadian volunteers as forming a part of the British army. He hoped however, his doubts would be unfounded. With respect to Father Thibault's mission he considered it better to send a man of peace than a man who would carry dissensions among the people. Objections had been taken to the establishment of a second Chamber. To that he replied that it was a rule in the Canadian Government that should be followed. There were many reasons why a second Chamber was necessary there. With respect to the number of representatives there had been a point of law raised. It was asserted that under the British North America Act there could be but one representative for every 17,000 inhabitants, but that special representation had only been fixed for the Provinces already in the Union, and did not extend to the North-West. It therefore seemed to him that Parliament could fix the number of representatives at pleasure. They had given the new Province two representatives to the Senate and four to the Commons. In the first Bill of Rights the rebels asked merely for full representation, and in the second Bill of Rights for one representative to the Senate. He would like to hear the Government explain why a larger representation had been given. He did not approve of the half-breed reserves and he would like to see following the measure a treaty with the Indian tribes of the Territory, by which their loyalty to British authority would be guaranteed. He thought it indiscreet on the part of the Government to send surveyors into the Territory, though not

contre l'emploi du mot «président» par le Père Thibault; il s'oppose aussi aux mesures inconsidérées prises par M. McDougall. Il désapprouve la nomination du colonel Dennis, le pouvoir qui lui est accordé et la déclaration publique à son sujet. Si, pour échapper à la réprobation suscitée par ses maladresses, ce digne monsieur a rejeté tout le blâme sur le secrétaire d'État, et si ce dernier s'est rendu coupable de trahison, il faudrait le prouver et l'en punir, mais cela n'a pas encore été prouvé. Le secrétaire d'État, par contre, a démontré la maladresse du lieutenant-gouverneur en ce qui concerne le versement de sommes d'argent. Il (M. Harrison) ne croit pas que ceci soit à l'origine des difficultés, et que si les paiements avaient été effectués, les distingués députés de l'Opposition auraient manifesté leur mécontentement avec encore plus de force qu'ils ne l'ont fait à cause du non paiement. L'effet provoqué par cette omission est salutaire, estime-t-il. Dans l'éventualité du paiement de ces sommes, la Compagnie de la baie d'Hudson n'aurait aucun intérêt à réprimer la rébellion. Il est heureux d'apprendre que le Gouvernement canadien n'a pas entrepris seul de réprimer la révolte. A son avis, le Gouvernement anglais aurait dû en assumer l'entièr responsabilité en envoyant des troupes d'Angleterre. Bon nombre de gens là-bas, ont des préjugés à l'endroit des Canadiens et il jugeait peu à propos d'envoyer des volontaires au Territoire; il avoue ressentir quelque inquiétude à ce sujet. Il parle comme s'il était lui-même du Territoire. Les gens, qui y habitent, admettraient difficilement que des volontaires canadiens représentent une partie de l'armée anglaise. Il espère, toutefois, que ses craintes soient sans fondement. Pour ce qui est de la mission du Père Thibault, il estime plus avantageux d'envoyer un homme pacifique qu'un autre qui sémerait la discorde parmi la population. On a enregistré une opposition à l'établissement d'une seconde Chambre. A ceci, il réplique que c'est une loi du Gouvernement canadien et qu'elle doit être respectée. Plusieurs raisons rendent la création d'une seconde Chambre nécessaire à cet endroit. La question du nombre de représentation a soulevé un point de droit. Il déclare qu'en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il ne peut y avoir qu'un seul représentant pour 17,000 habitants, mais qu'une représentation particulière visait seulement les provinces déjà comprises dans l'Union et ne s'étendait pas au Nord-Ouest. Il lui semble donc que le Parlement peut déterminer à loisir le nombre de représentants. La nouvelle province a été autorisée à avoir deux représentants au Sénat et quatre aux Communes. Dans la première déclaration des droits, les rebelles ont simplement demandé la pleine représentativité tandis que dans la seconde, ils réclament la présence d'un